

Siège : 11
Pourvus : 11
Présents : 10
Pouvoir : 01

SEANCE DU ONZE OCTOBRE
L'an deux mil onze
Et le onze octobre
à 19 heures,

NUMERO 38/2011

Date de convocation
04.10.2011

Le conseil municipal, en séance ordinaire, régulièrement
convoqué, s'est réuni sous la présidence de :

Date d'affichage
04.10.2011

M. PIQUET Robert, Maire.

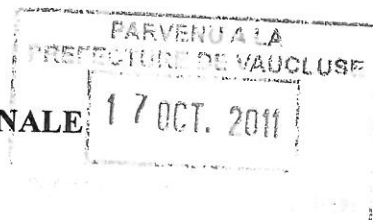
Etaient présents MM. : AKARY Frédéric, BUCCALA Andrée, DAUMAS Léonce,
DEMURE Richard, GAEREMYNCK Catherine, RASTOUIL Sylvie, RIVA Bruno,
SAUNIER Claude - TROUSSE Daniel.

Absents excusés : ARAGONES Claire, donnant pouvoir à PIQUET Robert.

Madame BUCCALA Andrée est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION NUMERO 38/2011

FIXANT LE TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE



Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-14 ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé de la commune ;

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, **DECIDE** :

D'instaurer le taux de 4 % pour la taxe d'aménagement communale sur l'ensemble du territoire communal ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L. 331-14 du Code de l'urbanisme.

En séance, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Robert PIQUET



Délibération rendue exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 17.10.2011
Et notification ou publication le 25.10.2011